

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune,

Vu la demande de permission de voirie de l'entreprise COLAS NORD-EST sise 7 allée des Tilleuls – BP 90026 – 54181 HEILLECOURT cedex, en date du 6 décembre 2017 concernant des travaux de réfection des fouilles en enrobés au niveau des 52 rue Jeandidier Brigeot, 5, rue Auguste Burnot et 12 rue de la République,

Vu le Code de la Voirie rurale,

Vu le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et ses articles R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985 et 417-10.

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

ARRETE

Article 1. En raison des travaux de réfection des fouilles en enrobés, la circulation sera perturbée et le stationnement interdit des deux côtés de la chaussée au niveau des 52 rue Jeandidier Brigeot, 5, rue Auguste Burnot et 12 rue de la République entre le 08 et le 18 décembre 2017.

Article 2. Des panneaux réglementaires seront mis en place par le demandeur, pour signaler les travaux ainsi que des barrières d'interdiction.

Article 3 M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

A Viterne, le 08 décembre 2017
Le Maire, Guy DEVAUX

